

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2316

972 – MARTINIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

Ventes et cessions

937 992 592 RCS Fort de France.

EVA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 100218400.00 EUR.

Adresse : C/O Sovadom, Centre Commercial de Dillon., 97200 Fort-de-France.

Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs Société bénéficiaire : HOMEVA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Centre Commercial De Dillon C/O Sovadom, 97200 Fort-de-France Capital : 100 € Numéro unique d'identification : 842 442 477 Lieu d'immatriculation : FORT-DE-France Société apporteuse : EVA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : C/O Sovadom centre commercial de Dillon -, 97200 Fort-de-France Capital : 100 218 400 € Numéro unique d'identification : 937 992 592 Lieu d'immatriculation : FORT-DE-France Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 4 500 000 € Passif : 0 € Actif net : 4 500 000 € Rémunération de l'apport : en rémunération de l'Apport, évalué à la somme de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000 €), la Société Bénéficiaire procédera, à la Date de Réalisation, à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000 €), par la création et l'émission de quatre cent cinquante mille (450.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune. Les actions nouvelles seront intégralement attribuées à la Société Apporteuse en contrepartie de l'Apport. La Société Apporteuse détient la totalité du capital social de la Société Bénéficiaire avant l'opération et recevra l'intégralité des actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport et demeurera son associée unique. Montant prévu de la prime d'apport : néant Date du projet commun de scission : 29/06/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - Pour HOMEVA : Greffe du tribunal de Commerce de FORT-DE-France le 02/07/2026 - Pour EVA : Greffe du tribunal de Commerce de FORT-DE-France le 02/07/2026.